

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE II

: = : = : = : = : = : = :

INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUES EN SCIENCES SOCIALES (I.M.S.S.)

- : - - : - - : - - : -

CONTRIBUTION A LA CREATION D'UN CENTRE

NATIONAL DE DOCUMENTATION AU MALI

(Esquisse d'un réseau intersectoriel)



Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) en Documentation  
et Information Scientifiques, Techniques et Economiques.

MEMOIRE

présenté par

Mamadou Oumar DIOP

Sous la direction de:

Madame Madeleine WAGNER

Conservateur, Responsable de la Bibliothèque de l'ENSB

cpu  
1981  
4

- 1981 -

DIOP (Mamadou Oumar). - Contribution à la création d'un Centre National de Documentation au Mali: esquisse d'un réseau intersectoriel: mémoire/ présenté par Mamadou Oumar Diop; sous la direction de Madeleine Wagner,... - Grenoble: Université des Sciences Sociales, 1981. - 41 p.; fig.; 30 cm.

Information et documentation scientifiques, techniques et économiques, Mali.

Centre de documentation, Mali.

Réseau intersectoriel, Mali.

Analyse de la situation des organismes documentaires du Mali et du rôle qu'ils peuvent jouer pour le progrès national dans le cadre d'un réseau piloté par un Centre National de Documentation. La planification et la coordination de l'information et de la documentation constituent une approche efficace qui doit s'intégrer harmonieusement aux objectifs nationaux de développement.

" Les Nations vérifient ce qu'Alfred SAUVY a dit des hommes:  
bien informés les hommes sont des citoyens, mal informés  
ils deviennent des sujets. "

In: Documentaliste, vol. 14, n° 2, Mars-Avril 1977, P. 17.

## TABLE DES MATIERES

<u>I. INTRODUCTION</u> .....	I
I.1. Choix du sujet.....	2
I.2. Quelques considérations sur la documentation et l'information. 3	
I.2.1. La documentation.....	3
I.2.2. L'information.....	5
<u>2. Le Mali</u> .....	7
2.1. Historique.....	7
2.2. Aperçus géographique et économique.....	7
<u>3. ETAT ACTUEL DE L'ISTE AU MALI</u> .....	10
3.1. La politique scientifique et technologique du Mali.....	10
3.2. Les structures existantes.....	12
3.3. Les difficultés d'accès à l'ISTE.....	18
<u>4. CREATION D'UN CND</u> .....	19
4.1. Mission et fonctions spécifiques du CND.....	20
4.2. Détermination des secteurs prioritaires.....	21
4.3. Réseau national d'ISTE.....	22
4.4. Coordination du réseau.....	23
4.4.1. Coordination des techniques documentaires.....	24
4.4.2. Collecte de l'information produite par le réseau.....	25
4.4.3. Mise en mémoire et recherche documentaire.....	26
4.4.4. Diffusion de l'information.....	27
<u>5. PROMOTION DE L'ISTE</u> .....	29
5.1. Formation des utilisateurs.....	30
5.2. Formation permanente du personnel.....	31
<u>6. STRUCTURE ET PLANIFICATION DU SYSTEME NATIONAL D'ISTE</u> .....	33
6.1. Structure nationale.....	33
6.2. Liaisons internationales.....	34
6.2.1. Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). 35	
6.2.2. Réseau Sahélien d'Information et de Documentation Scientifi- ques et techniques (RESADOC).....	36
6.2.3. Perspectives d'avenir.....	36
<u>7. CONCLUSION</u> .....	38
<u>NOTES</u> .....	39
<u>BIBLIOGRAPHIE</u> .....	40
<u>ANNEXES</u> : -Liste des sources d'information - SCHEMAS.	

## I - INTRODUCTION.

L'importance des activités de collecte - traitement et diffusion de la documentation et de l'information est de plus en plus reconnue comme une nécessité pour le développement national. Ces informations sont véhiculées par toutes sortes de canaux formels ou informels et la solution qui s'impose surtout avec l'explosion documentaire exige une structuration appropriée des moyens et des méthodes à mettre en oeuvre. Cet ensemble repose sur un système national d'information communément appelé " NATIS " (sigle anglais qui veut dire: National Information System) et qui a plusieurs pôles conformément aux recommandations du programme UNISIST (UNESCO). Notre étude concerne l'un des pôles du NATIS, la documentation et l'information, ce qui à l'heure actuelle restent inorganisées au Mali avec tous les inconvénients que cela comporte pour le développement national.

Pour comprendre le phénomène, nous avons procédé tout d'abord à mettre en lumière une terminologie qui donne à l'information et à la documentation une dimension appréciable et à travers laquelle on peut (nous l'espérons) se faire une idée de la place des activités documentaires.

Le caractère concret de notre démarche nous a amené à observer la seule réalité malienne en s'appuyant sur des faits et des particularités - historique, situation actuelle, structures existantes - Une analyse fonctionnelle était également nécessaire pour voir objectivement l'ampleur des tâches à accomplir dans le cadre de l'esquisse d'un réseau national piloté par le Centre National de Documentation (CND).

Enfin nous avons, en raison des considérations précitées suggérer une structure ouverte en liaison d'une part avec les Organismes documentaires locaux et, d'autre part avec des Centres interafricains et internationaux.

Notre travail présente des lacunes importantes. Et il convient de voir dans cette initiative, une simple esquisse dont les analyses et les choix restent des hypothèses qui nous l'espérons, feront leur chemin. Nous appelons de tous nos vœux l'accord des pouvoirs déci-

sionnels pour la création d'une telle institution qui a un impact certain voire positif sur le développement scientifique, économique, technique et culturel du pays. Car, il n'est un secret pour personne que notre civilisation actuelle est celle de l'information et qu'il est impossible de soutenir l'évolution des connaissances si l'on ne dispose pas au niveau national de sources d'information commodément accessibles.

### I.I. CHOIX DU SUJET.

Notre démarche consiste à mettre en évidence l'importance de la documentation et de l'information qui représentent des ressources indispensables et essentielles pour le meilleur devenir de nos sociétés. Et le Mali ne saurait indéfiniment se passer d'une politique claire en la matière s'il veut bien résoudre ses problèmes: sous-développement, sous équipement, famine, sécheresse, etc.

D'après le sociologue Daniel BELL, "nous sommes à l'aube de la société post-industrielle. La société industrielle avait pour principe la coordination des machines et des hommes en vue de la production des biens. Par contre, la société post-industrielle est fondée sur les services et centrée sur le savoir. Son objet consiste à maîtriser son développement et à orienter comme elle l'entend l'innovation et le changement. Aucun type de société ne peut fonctionner sans qu'intervienne le savoir. Et ce qui distingue la société post-industrielle c'est le caractère du savoir qu'elle mobilise. Ces mécanismes de la décision, l'orientation donnée au changement dépend alors du savoir théorique qui se voit placé au coeur du système. Ce qui compte désormais, ce n'est ni le muscle, ni l'énergie, mais l'information. L'homme-clé est le professionnel, le spécialiste qui, grâce à son instruction et sa formation, possède les compétences auxquelles la nouvelle société fait de plus en plus appel. Tout le monde est d'accord que nous passons de la société industrielle à l'étage de l'information."

Désormais, la réussite économique et sociale et le succès dans la compétition internationale dépendent de la cohérence et de l'efficacité des activités scientifiques, techniques et économiques et du délai rapide de leur transfert. Cela suppose une canalisation du flux d'information par une stratégie de collecte, du traitement et de la diffusion par les bibliothèques et centres d'information et de documentation.

D'où l'impérieuse nécessité pour les pays africains de définir des politiques nationales d'information et de documentation scientifiques, techniques et économiques (ISTE).

Notre embarras est grand pour le cas du Mali et c'est pourquoi nous envisageons d'aider à promouvoir une politique d'ISTE dont l'apogée serait la création d'un Centre National de Documentation et d'Information Scientifiques, Techniques et Economiques (en abrégé CND).

Aussi il importe absolument de prendre conscience de la nécessité d'entreprendre un effort immédiat pour l'implantation d'un CND.

## I.2. QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LA DOCUMENTATION ET L'INFORMATION.

On ne peut entreprendre une étude que l'on désire diffuser, qu'elle qu'en soit l'importance, sans donner aux mots que l'on emploie une définition aussi claire que possible. A vrai dire, il existe beaucoup d'ouvrages d'auteurs compétents et sérieux qui traitent de la documentation et de l'information. Toutefois, il nous a paru nécessaire de nous livrer à une démarche concrète qui ne se démarque point de ces ouvrages mais en fait une synthèse qui permettra aux décideurs de réaliser que la documentation n'est pas une activité secondaire, c'est un point d'appui indispensable à tout effort de planification et toute prise de décision.

### I.2.I. LA DOCUMENTATION.

Le terme " documentation " dérive du mot document dont le sens étymologique selon le dictionnaire est "Tout écrit qui sert de preuve, de renseignement," comme on peut le remarquer, le mot n'était utilisé que dans son sens juridique. Quant au mot document, c'est issu du mot "documentum" qui à son tour vient du latin "docere" qui signifiait enseigner. Le document de nos jours, est alors tout support d'information qui est susceptible d'apprendre quelque chose à quelqu'un. Le terme documentation s'applique à l'activité qui consiste à rendre accessible le contenu des documents en vue de leur recherche et de leur présentation comme l'a souligné le belge P. OTLET en 1909 dans une communication à l'International Economic Conference: "Activité spécifique de collecte, traitement, archivage

recherche et diffusion de l'information."

Aussi la documentation correspond à un processus intellectuel comme l'a défini H. BERNATE: "Rechercher des documents, c'est rechercher des arguments pour appuyer une assertion, un point de vue, confirmer ou infirmer une thèse. C'est donc essentiellement un travail intellectuel." La conception que l'on a eue du terme documentation fut longtemps partielle dès lors qu'elle ne reconnaît à la documentation qu'un rôle passif. Aussi pour enfermer la documentation dans une tour d'ivoire, on la considérait seulement comme bonne pour la recherche de documents pour faire une étude ou une thèse.

Cette vision trop étroite de la documentation a, d'ailleurs prévalu en Europe Occidentale pendant très longtemps. Et pour illustrer cette époque, Marcel VAN DICK et Georges VAN SLYPE rapportent:

"Jadis, le fournisseur de documentation était le bibliothécaire qui portait bien souvent le titre combien évocateur de conservateur! Son rôle était d'accumuler des documents et d'attendre qu'on vienne les lui demander. C'était aux utilisateurs qu'il appartenait de constituer leur propre documentation: dépouillement de revues, fichiers personnels, exploitation des ressources bibliothèques, etc... C'était aux usagers de faire le premier pas."

Face à l'explosion documentaire, on procède à une exploitation judicieuse et méthodique de l'information. Et M. BOUTRY d'affirmer que le but de la documentation est de transformer en probabilité suffisante la possibilité qu'a tout homme d'obtenir en temps voulu l'information qui l'intéresse. D'après M. L'HERMITE, la documentation est devenue un service commun assumé par le documentaliste; une meilleure productivité de la recherche est assurée par la division du travail, entre la documentaliste qui filtre la documentation utile, et, le chercheur qui l'exploite, sans devoir consacrer de 10 à 30 % de son temps à la rechercher lui-même.

Ainsi la documentation est devenue une science dynamique qui "propose des pistes, des points de repères sans peser sur les décisions pour permettre à chacun, au lieu d'errer au hasard, de choisir lui-même son itinéraire, de l'aider à acquérir une auto-formation qui lui permette d'accéder par ses propres moyens à l'information qu'il souhaite."



Dans ce sens notons que le groupe de travail de la FID/DC sous la direction de Harald SCHUTZ voudrait que le terme "documentation" s'applique ici à l'activité qui consiste à "rendre accessible le contenu des documents, en tant que faits et chiffres, et ordonner ces faits et chiffres en vue de leur recherche et de leur présentation."

Ces mêmes auteurs proposent donc que les activités qu'implique le traitement des documents soient définies comme suit: " collecte, vérification et sélection des documents originaux qui répondent aux fins de la documentation; opération visant à rendre accessibles le contenu et le traitement des documents; classification et indexation; préparation des documents; recherche documentaire; présentation."

En tout état de cause, la documentation est expressément destinée à informer et dans le cas où elle ne peut être rendue accessible, elle ne remplit pas son rôle.

Et c'est dans ce sens que nous souhaitons parler de documentation dans notre étude. Le savoir-faire et les techniques sur lesquels s'appuient cette documentation relèvent de la science de l'information dont l'objectif est de faciliter le transfert des connaissances.

### I.2.2. INFORMATION.

Dans son acception générale, le terme information est défini comme désignant des renseignements ou des connaissances. Cette définition quelque peu étroite voit dans l'information un matériau brut, une simple collection de données, tandis que la connaissance présuppose une réflexion et un jugement à l'aide desquels les données sont comparées et mise en ordre. Ainsi, on oppose information et connaissance. L'information est destinée à une connaissance dans l'esprit du récepteur d'information. La connaissance ce peut être considérée comme le fait d'être informé. L'information implique une relation entre un émetteur et un récepteur, ce qui n'est pas toujours le cas de la connaissance qui peut être acquise sans qu'elle soit le résultat d'une information transmise par un émetteur, par exemple, une découverte, une invention. Et pour résumer tout ce que l'on vient de dire, donnons la parole à Schiller. TIEBBAUD et Yves le COADIS citant à leur tour RUSSO et EBBES:

" L'information est à la fois un ensemble d'activités et un ensemble de connaissances détenues par des sujets. Elle est un ensemble dans le trajet qui va de l'informateur à l'informé. Mais détenue par l'informé, elle devient un ensemble de connaissances. L'information est une somme de connaissances qui circulent de l'informateur à l'informé grâce à un support. Cette définition est trop générale et nous souscrivons plutôt à l'opinion de plus en plus exprimée selon laquelle l'information scientifique signifie: "Information logique acquise par un processus cognitif réfléchissant les lois du monde objectif et utilisé dans un contexte socio-historique".

L'évolution semble aller vers une augmentation de l'usage de l'information dans tous les domaines de l'activité humaine (administration, science, économie,...). C'est pourquoi les qualificatifs : scientifiques, techniques et économiques s'appliquent à l'information chaque fois qu'elle apporte une connaissance nouvelle dont le récepteur a besoin pour s'acquitter de ses tâches.

Devant l'ampleur des tâches est née justement une discipline scientifique, la science de l'information qui examine selon la démonstration du groupe de la FID/DC sous la direction de H. SCHUTZ, la structure et les caractères de l'information scientifique et étudie les lois, la théorie, l'histoire, la méthodologie et l'organisation de l'information et de la documentation scientifiques.

Telles nous apparaissent, trop brièvement analysées, les caractéristiques de la documentation et de l'information dans un but scientifique, technique, économique et social.

## 2 - LE MALI.

### 2.1. Historique

Il n'est pas possible d'aborder le Mali et de comprendre ses problèmes sans évoquer tant soit peu son passé. En effet, c'est sur le territoire de l'actuelle République du Mali que plusieurs Empires et Royaumes de l'Ouest Africain ont pris naissance. Le plus ancien était celui du Ghana, contemporain de Charlemagne. Le second, encore, célèbre de nos jours, l'Empire du Mali, a donné son nom au pays. Aux XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il y eut l'Empire Songhaï à Gao et par la suite d'autres royaumes ont marqué à leur tour l'histoire du Mali: le Royaume Bambara de Ségou, l'Empire Peul du Macina et bien d'autres. Tous les récits et les témoignages des chroniqueurs, historiens, voyageurs s'accordent à reconnaître que ces empires et royaumes furent de remarquables foyers économiques et culturels et engendrèrent des ères de civilisation parmi les plus prestigieuses du monde.

Tout ce passé est encore vivant dans le coeur des Maliens qui restent attachés à leur identité culturelle. Aussi était-il intéressant <sup>avant</sup> d'aborder les structures du Mali actuel de mettre en lumière certains faits historiques. Et comme disent les Chinois: "Connaître l'ancien pour servir le nouveau".

### 2.2. Aperçu géographique et économique (I)

Situé entre le 10° et le 25° parallèle de latitude Nord, 45° et 25° de longitude Ouest, la République du Mali est un pays continental situé à 1200 km de la mer. Le pays occupe au Sud une zone soudanienne, sahélienne au centre et au Nord, et saharienne à l'extrême Nord.

- Superficie: 1204000 km<sup>2</sup>; 1500 km du Nord au Sud, 1800 km d'Est en Ouest.
- Population: (estimation du recensement de 1976), 6.300 000 habitants  
densité moyenne: 5 habitants/km<sup>2</sup>; taux de population urbaine: 15 % (concentration au Sud et Sud-EST); population rurale: 85 %
- Langues: français, langue officielle; bambara, langue principale (61.%) ; autres langues: peul, songhaï, khassonké, minianka

bobo, mossi, sarakolé, somono, dogon.

- Produit intérieur brnt (PIB) par tête: 80 dollars US.
- Vie économique: Pays à vocation agro-pastorale, le Mali a été durement touché par les années successives de sécheress (1972 à 1974). Néanmoins, un effort sérieux de redressement a été opéré et la Mali reste un Etat qui tire l'essentiel de ses ressources économiques du sol.

Les statistiques maliennes étant toujours publiées avec beaucoup de retard, c'est aux chiffres de 1976 que Mr. BANDIOUGOU GAKOU, Ministre du Plan, faisait référence en 1978 pour rendre compte de la situation de la production agricole:

I million de tonnes de mil et de sorgho (sur 93I 000 prévues par le plan)  
2II 000 tonnes de paddy (sur 300 000)  
2IO 000 tonnes d'arachides (sur 2I6 000)  
I28 000 tonnes de coton (sur I37 000) (2)

La production du sucre est passée de 4070 tonnes en 1974-1975 à I4 250 tonnes en 1976-1977.

A Farako, une ferme d'Etat exploitant une centaine d'hectares de plantation, a fourni 238 tonnes de thé.

L'élevage et la pêche constituent des activités très importante occupant des places de choix dans les exportations surtout avant que ne survienne la terrible catastrophe de la sécheresse.

Le Mali ne possède pas d'importantes ressources minérales en cours d'exploitation. Toutefois, il faut signaler que les dépôts minéraux inventoriés laissent à penser que le sous-sol malien recèle d'énormes potentialités: pétrole, uranium, bauxite, kaolin, manganèse, ... Actuellement, seules les mines d'or de Kalana (vers Bougouni) sont exploitées.

Projets de barrages hydroélectriques sur le fleuve Sénégal à Manakori dans le cadre de l'Organisation de Mise en Valeur de Fleuve Sénégal (OMVS) qui regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, puis à Sélingué sur un affluent du Niger (projet interne opérationnel depuis Août 1980).

- Démographie: taux de croissance démographique de 2,5 %  
population active estimée à 2.800 000 dont 2.500 000  
dans l'agriculture et 70 000 salariés.  
60 % de la population ont moins de 30 ans.
- Enseignement: taux de scolarisation: 20 %  
primaire: 254 634 élèves  
secondaire: 45 522 élèves  
supérieur: 2 200 élèves, y compris les étudiants à  
l'étranger.
- Information: la presse éditée au Mali comprend les titres suivants:  
Bulletin statistique;  
Bulletin de la Chambre de Commerce et de l'Industrie  
du Mali;  
Bulletin des douanes;  
CMCE-Information (organe du Commerce Extérieur);  
Essor (Quotidien National);  
Soundjata (mensuel en langue française);  
Kibaru (mensuel en langue bambara pour le monde rural);  
Radio: une chaîne nationale (environ 350 000 postes-  
récepteurs).  
Un système de télévision éducative dessert la  
Capitale.

### 3. ETAT ACTUEL DE L'ISTE AU MALI.

La situation de l'ISTE au Mali est caractérisée par l'absence d'une politique nette à l'échelon national avec tout ce que cela implique pour le progrès économique, politique, culturel, social, scientifique et technique du pays. Logiquement, c'est la Direction de la Recherche Scientifique et Enseignements Supérieurs (Ministère de l'Education) qui devrait désigner l'instance officiellement responsable des relations entre le Mali et l'UNISIST. Mais les Archives, les Bibliothèques et les Centres de documentation sont plutôt coordonnés et d'une manière théorique au sein d'une section intégrée au Ministère des Sports, des Arts et de la Culture.

Cette carence en matière d'information, malgré les recommandations faites par les Organisations Internationales singulièrement l'UNESCO (Rapports Unisist I et II), se manifesta à l'évidence dans le manque de coordination et d'information qui conduit à la prolifération des Services dispersés, inefficaces, isolés sans aucun bénéfice pour le pays. Ainsi, les citoyens continuent d'être privés d'un accès commode à l'information dont ils ont un légitime besoin pour appréhender les problèmes. Mais pour comprendre cette attitude, il convient de faire un survol de la politique scientifique et technologique à défaut de laquelle, il serait superflu de parler d'ISTE.

#### 3.I. La politique scientifique et technologique du Mali.

En effet, c'est en 1962 que fut créé le Conseil Supérieur Scientifique qui avait pour mission et en relation avec certains Ministères techniques, la promotion, la coordination et le suivi des activités de recherches scientifiques et techniques, dans le but d'amorcer efficacement un effort de développement national.

Aussi ce Conseil érigé en Centre National de Recherche Scientifique (CNRST) en 1967 disparaissait déjà en 1969 faute de crédits.

Néanmoins, malgré l'inexistence d'un Organisme de coordination et de planification, les Instituts, les Laboratoires et certaines grandes Ecoles (Ecole Normale Supérieure, Ecole Nationale d'Ingénieurs,...) poursuivirent leurs activités touchant l'intérêt respectif de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée dans le cadre du

programme scientifique du pays. Cette attitude volontariste de nos scientifiques s'est heurtée à une limite naturelle qui tient évidemment à l'argent et à l'équipement.

Cependant, il faut noter que grâce à l'effort de solidarité nationale et internationale, certains Instituts et Laboratoires ont pu valoriser les résultats de leurs recherches dans certains secteurs notamment:

- La pharmacopée malienne commence déjà à produire une gamme de médicaments grâce aux activités de recherche menées dans un laboratoire implanté à Darsalam (Bamako);
- L'architecture soudanienne est entrain de renaître grâce aux résultats fiables du Laboratoire des Travaux Publics dont les recherches ont abouti à des dosages de matériaux de construction locaux;
- L'énergie solaire connaît à son tour des applications encourageante (installation de pompes solaires expérimentales, électrification de la ville de Diré située dans la boucle du Niger).

Une fois de plus, il convient de souligner que les bons résultats énumérés ci-dessus tout comme les résultats médiocres enregistrés dans d'autres secteurs que nous avons passé sous silence dépendent dans une large mesure de l'aide extérieure.

Ce n'est pas un danger de se faire aider surtout en la matière mais il s'agit de consacrer en permanence des crédits car, la recherche est une entreprise essentielle, délicate et de longue haleine qu'il faut envisager dans une perspective à long terme. C'est pourquoi il importe au plus haut point de ne pas interrompre la continuité des efforts pour le développement scientifique et technologique qui est en somme le seul garant du devenir d'un pays. Cette digression était nécessaire avant de revenir à notre sujet qui ne trouve sa pleine justification que dans la mesure où il existe tout d'abord, une politique scientifique clairement définie s'appuyant sur un organisme de coordination et de planification comme le défunt CNRST qu'il faudrait instamment remettre en marche.

Evidemment, l'information scientifique et technique est de plus en plus considérée comme une ressource de premier ordre tout aussi indispensable pour le développement économique, social et culturel que pour le développement scientifique lui-même.

Il est évident que toute activité de groupe est impossible sans transfert de l'information. Cette remarque vaut surtout pour le milieu scientifique qui a besoin de revaloriser sous peine de voir son efficacité tomber à un niveau proche de zéro et dans certains cas, son influence peut même devenir négative, parcequ'il défend des thèmes et des méthodes dépassés.

Il est donc de la plus haute importance pour le développement et la recherche dans ce type de pays d'assurer d'excellents canaux de communication avec le reste du monde scientifique de façon à minimiser par là-même les inconvénients que crée a priori la localisation géographique.

Cette recommandation avancée par Michael J. MORAVISIK (3) reconnaît l'importance vitale de l'information comme source d'enrichissement individuel et collectif. Et chaque pays en voie de développement devrait prendre conscience de cette réalité pour se désenclaver intellectuellement et scientifiquement. Ce rôle de collecte, de traitement et de diffusion revient aux organismes documentaires, bibliothèques et services de documentation.

### 3.2. LES STRUCTURES EXISTANTES.

Mis à part l'ouvrage intitulé "Répertoire de services de documentation, de bibliothèques et d'Archives d'Afrique", il n'existe aucun inventaire exhaustif sur les Organismes documentaires maliens. Malheureusement, il convient de faire remarquer que ce Répertoire publié sous l'égide de l'UNESCO est pourtant déjà périmé. Il fait état d'Organismes documentaires qui n'existent plus pour la plupart. C'est pourquoi nous allons essayer de manière objective de passer en revue la situation des Organismes documentaires en ne retenant que l'essentiel.

Une fois de plus nous tenons à rappeler le caractère purement pratique de notre démarche qui est loin d'être exhaustive; mais pour avoir une idée plus nette sur les structures existantes nous avons préféré regrouper ensemble les Organismes documentaires suivant leur appartenance à tel département ministériel ou à tel autre:



### 1°) PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Le Secrétariat Général du Gouvernement à Koulouba, dispose d'un service d'Archives et de Documentation: Rapports de missions des Fonctionnaires maliens et des Experts,....

### 2°) ASSEMBLEE NATIONALE

conserve des textes législatifs, ordonnances, décrets, arrêtés, archives sonores et visuelles sur les interventions des Membres du Gouvernement et des Parlementaires.

Il faudrait remarquer que ce service de documentation et d'archives commencé pendant la période coloniale (époque où les Assembles des colonies fonctionnaient sous la dénomination de Conseil Territorial a continué jusqu'à nos jours. Et même à la suspension de la première Constitution (Novembre 1968 - Juin 1975), le service de documentation de l'Assemblée Nationale n'a pas cessé ses activités normales.

### 3°) MINISTERE DES SPORTS, DES ARTS ET DE LA CULTURE

- Archives Nationales: Koulouba , fondation: 1913.

Mais pour comprendre la situation dans laquelle se trouvent les Archives Nationales, donnons la parole à un journaliste de l'ESSOR, quotidien malien, lors du passage du Ministre des Sports, des Arts et de la Culture le 29 Août 1976:

" N'êtes vous jamais allé aux Archives Nationales à Koulouba. Si la réponse est non, je vous convie de vous y rendre. Vous aurez l'occasion de constater le haut privilège accordé à la culture dans notre pays. Un bâtiment des premiers temps de la colonisation qui tombe en désuétude. Une cour envahie par les herbes folles et autres ordures. A l'intérieur du bâtiment abritant les Archives, les tuyaux de conduite d'eau cassés, des fils électriques se promènent au plafond et le long de murs de plaies et de mousses verdâtres. Sur les étagères qui atteignent le plafond, plus de cinquante mille documents de tous ordres: historique, géographique, sociologique, administratif, politique sont classés, couverts d'une poussière fine qui vous colle au doigt pour y laisser une trace noirâtre. Par terre, au pied d'un mobilier vétuste, traînent des chemises renfermant des documents de votre vie passée et présente. Faites attention aussi, les serpents peuvent vous souhaiter la bienvenue! Ils ont un local qui peut être considéré comme leur salon de réception."

- Bibliothèque Nationale

B.P. 159, avenue Kassé Keita, Bamako. Elle fut fondée également en 1913 au sein du Centre IFAN (Institut Français d'Afrique Noire) de Bamako. Elle n'a pas beaucoup évolué malgré le privilège du dépôt légal acquis depuis l'accession du Mali à l'indépendance. Personnel: 12 dont 2 qualifiés; 6000 volumes, 215 périodiques (courants et anciens)  
- Centre de Documentation et de Recherche Historique Amed Baba, (CEDRAB), B.P. 14 Tombouctou.

Fondé le 12 Janvier 1970, il dispose de 5000 documents d'archives dont des manuscrits arabes. Rattaché à l'Institut des Sciences Humaines, c'est un Centre de collecte, de conservation, de traduction et de diffusion de la culture malienne à travers les siècles.

#### 4°) MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ( 4)

- Ecole Normale Supérieure, B.P. 241, Bamako.

dispose d'une bibliothèque qui joue le rôle de Bibliothèque Universitaire depuis 1962 (date de sa fondation); fonds de départ: 3000 volumes; Personnel: 8 dont 2 qualifiés.

- Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI)

Sa bibliothèque possède des ouvrages techniques couvrant les domaines suivants: mathématiques, résistance et propriétés des matériaux, réseaux électriques, applications électriques (éclairage, chauffage, climatisation,...), topographie,...

- Institut Polytechnique Rural (IPR), Katibougou.

Dispose d'une bibliothèque importante; domaines couverts: eaux et forêt, élevage, agronomie,...

- Institut Pédagogique National (IPN), Bamako.

Bibliothèque à vocation pédagogique fondée en 1962, ce, après la bibliothèque roulante de l'Inspection d'Académie du Soudan français. Publie un bulletin pédagogique pour les maîtres de l'Enseignement Fondamental (contact). Personnel: 3 dont 1 qualifié; 30 périodiques courants, 10 anciens.

- Ecole Nationale de Médecine, B.P. 1805, Bamako.

Bibliothèque médicale fondée en 1969; 1174 volumes, 6 périodiques courants, 15 anciens.

#### 5°) MINISTERE DE L'AGRICULTURE

- Institut d'Economie Rurale (I.E.R.), B.P. 258, Bamako.

Dispose d'une Division de Documentation et d'Information (DDI) très

active avec une bibliothèque de 5000 volumes, 24 abonnements à des revues spécialisées: équipement moderne (atelier de microfilmage); Personnel: 1 documentaliste spécialiste d'ISTE, responsable de la DDI, 2 Ingénieurs, 2 bibliothécaires, 1 reprographe, 1 photographe.

La DDI est une antenne (UNE Interconnection) du Réseau Sahélien de Documentation (RESADOC) et collabore également avec la FAO (AGRIS).

- Compagnie Malienne de Développement de Textile (CMDT), Bamako.

Abrite un service de documentation de profil agro-industriel tenu par un documentaliste qualifié et cela depuis 1980.

- Office du Niger, Ségou.

Possède une importante bibliothèque de 1300 volumes, 4000 brochures, 90 périodiques (estimation de 1963).

- Centre National de Recherches Fruitières (CNRF), B.P. 30, Bamako.

Fondé en 1962, le CNRF a été créé par l'IFAO de Paris et dispose d'une bibliothèque depuis 1970.

- Centre National de Recherches Zootechniques (CNRZ), B.P. 262 SOTUBA. Fondé en 1927, il possède une bibliothèque (1000 volumes).

- Laboratoire d'Hydrobiologie, B.P. 91, Mopti.

Fondé en 1949 à DIAFARABE par l'IFAN, il fut transféré à Mopti en 1955 avec une bibliothèque de 300 volumes.

#### 6°) MINISTERE DES EAUX ET FORETS ET ELEVAGE

- Office Malien du Bétail et de la Viande (OMBEVI), B.P. 1382, Bamako. L'OMBEVI s'est doté en effet, d'un service de documentation opérationnel depuis 1979 grâce à l'assistance du PNUD. L'Office publie un bulletin mensuel, des études de marché sur le bétail et la viande, des statistiques.

#### 7°) MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- Laboratoire National des Travaux Publics, Bamako.

Dispose d'une bibliothèque depuis 1970.

- Laboratoire d'Energie Solaire, B.P. 134, Bamako.

Implantation d'une bibliothèque en 1964.

- Direction de l'Hydraulique et de l'Energie, B.P. 66, Bamako.

Possède un service de documentation très actif. Outre les ouvrages et périodiques techniques et scientifiques, il existe 210 cartes et levés topographiques, 93 photoplans, 2000 rapports et notes techniques (estimation de 1970). Elle collabore étroitement avec le Centre de Documentation de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) située à Saint-Louis (Sénégal)

- Société Nationale de Recherche et d'Exploitation de Ressources Minière (SOMAREM), B.P. 2; Kati.

Dispose d'un important centre de documentation créé en 1962 comptant: 3020 volumes; 21 périodiques courants; 52 anciens; 4012 rapports; 1068 cartes. Elle publie un catalogue des rapports détenus par le Centre. Personnel: 5 dont 3 qualifiés comprenant un Ingénieur, documentaliste, chef du centre.

- Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles (CEPI), B.P. 1980, Bamako.

Créé le 5 Mars 1976, le CEPI dispose d'un service de documentation conçu pour répondre aux besoins en information des promoteurs industriels. Il bénéficie d'une assistance de l'ONUDI, du PNUD et du FED..

#### 8°) MINISTERE DE LA TUTELLE DES SOCIETES ET ENTREPRISES D'ETAT.

- Au siège dudit Ministère.

Existence d'un service de documentation et d'archives détenant des rapports, des notes techniques, des dossiers. Personnel: 3 dont un qualifié, responsable du service ayant effectué un stage à l'Ecole Internationale de Bordeaux.

- Société Malienne d'Importation et d'Exportation (SOMIEX), B.P. 18 Bamako.

La SOMIEX fut créée à l'aube de l'indépendance avec pour mission de ravitailler tout le territoire national en denrées de première nécessité et de promouvoir l'exportation des produits maliens. Elle s'est dotée d'une structure complète en information et documentation: une bibliothèque, un service d'archives et un service de documentation (abonnement à des revues économiques; périodiques scientifiques,...

- Société d'Exploitation des Produits Oléagineux du Mali (SEPOM), B.P. 15, Koulikoro.

Spécialisée dans l'exploitation et la rationalisation des produits oléagineux, la SEPOM s'est dotée également d'une bibliothèque et d'un service d'archives jouant un rôle important.

#### 9°) MINISTERE DES FINANCES ET DU COMMERCE.

- Banque Centrale du Mali (BCM), Bamako.

Division documentation relevant du Département des Etudes. Publications: Revue de la Banque Centrale (hebdomadaire économique); Bulletin mensuel; Statistiques annuelles.

- Banque de Développement du Mali, B.P. 94, Bamako

Compte au nombre de ses services, une bibliothèque et un important

service d'archives.

- Centre Malien du Commerce Extérieur (CMCE), B.P. 1996, Bamako.

Créé le 31 Mai 1977, le CMCE dispose d'un service de documentation commerciale qui collecte, traite et diffuse des informations nécessaires à la promotion des exportations, comme aussi celles touchant à l'importation.

Publications: CMCE-Information (hebdomadaire puis bimensuel depuis Mars 1979) Supplément (revue de presse économique); Annuaire des Importateurs et des Exportateurs Maliens; plusieurs études de marchés sur des produits maliens (karité, tabac, alcool,...)

600 ouvrages de références, 200 dossiers de presse, 60 abonnements réguliers (1979).

Assistance du Centre du Commerce International de Genève et de la Communauté Economique de l'Afrique de l'OUEST (CEAO).

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, B.P. 46, Bamako.

Dispose d'un service de documentation; Publications: Bulletin de la Chambre de Commerce (quotidien)

#### 10°) ORGANISMES DOCUMENTAIRES INTER-ETATS.

- Institut Interafricain du Travail, B.P. 152, Bamako.

Bibliothèque avec 2684 volumes, 30 brochures (1963)

- Organisation de Coordination et de Coopération pour la Lutte contre les Grandes Endémies (OCCGE), Organisme inter-Etats, services centraux à Bobo-Dioulasso, Haute-Volta.

- Institut d'Ophtamologie Tropicale de l'Afrique (IOTA), B.P. 248, Bamako.

Fondé le 7 Août 1953, succède à l'Institut du trachome; bibliothèque: 250 volumes, 20 périodiques.

- Organisation Internationale contre le Criquet Migrateur Africain (OICMA), B.P. 136, Bamako.

Fondé en 1962, succède au Comité International Provisoire de Prévention Acridienne du Soudan français (1948); bibliothèque: 300 volumes 20 périodiques (1970).

- Institut du Sahel, fondé en 1976.

- Réseau d'Information et de Documentation Scientifique et Technique pour le Sahel (RESADOC), B.P. 1530, Bamako.

C'est un réseau régional d'ISTE fonctionnant au sein de l'Institut du Sahel et dont les activités couvrent l'ensemble des Etats membres du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Le programme du RESADOC a démarré en Mars 1979 (nous reviendrons sur cette question importante dans la mesure où le siège du réseau se trouve à Bamako au Mali); publication: RESADOC-Information (n° I Mai-Juin 1979).

### 3.3. LES DIFFICULTES D'ACCES A L'ISTE

Comme on l'a fait remarquer au début de ce chapitre, il n'existe aucune planification au niveau national dans le domaine de l'information et de la documentation. C'est ainsi qu'on trouve les Organismes documentaires isolés les uns des autres, agissant dans l'inefficacité et aussi demeurent-ils incapables de répondre aux besoins des usagers malgré leur nombre.

Cette attitude n'est que le reflet des considérations à court terme qui animent malheureusement les pouvoirs décisionnels ou politiques, attirés par des secteurs économiques qu'il est, pourtant, impossible de maîtriser dès lors qu'on est mal informé. Il est temps de comprendre que la meilleure aide à la décision provient indubitablement d'une coordination harmonieuse des services d'archives, de bibliothèques et de documentation.

Pour faire face à l'explosion documentaire, il convient de s'organiser pour tirer un meilleur parti du contenu des documents. Cette organisation suppose un partage des tâches, le développement de systèmes coopératifs et l'organisation des échanges entre réseaux d'information conformément au programme de l'UNISIST.

#### 4. CREATION D'UN CMD.

Dans le chapitre précédent, nous avons signalé l'existence de services d'archives, de documentation et de bibliothèques. Mais il ressort d'un examen attentif de la situation malienne en la matière, qu'il reste à définir une structure de coordination et de planification pour l'information et la documentation. Notre projet de contribution s'inscrit dans ce cadre et vise à la valorisation d'une manière générale de tous les Organismes documentaires producteurs et générateurs d'ISTE.

Ici comme ailleurs, il s'agit de déterminer les règles du jeu en délimitant le rôle et l'organisation du CMD dans la vie nationale. En clair, il faut préciser l'intérêt de créer un CMD, les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre des objectifs qui s'intègrent harmonieusement dans la vie économique, scientifique et culturelle du pays. Car, en vérité comme l'a souligné Marie-France MORIN (5) dans la revue de l'AUPELF " Une politique d'information scientifique, technique et économique est un problème de souveraineté nationale et exige à ce titre entre différentes stratégies".

D'abord, le Mali devrait formuler clairement une politique d'information englobant toutes les structures (systèmes d'information et documentation, bibliothèques, archives). Ce préalable est indispensable si l'on désire concevoir et appliquer une politique d'information globale et cohérente en fonction des objectifs de la politique de développement économique, scientifique et culturel.

Le problème de l'information et de la documentation scientifique et technique apparaît comme étroitement lié à la croissance économique à deux points de vue différents. D'une part, ce transfert de l'information à travers le monde scientifique permet son efficacité; d'autre part, la diffusion de ces connaissances permet aux responsables des appareils de production de choisir correctement des solutions optimales.

De ce qui précède, il apparaît de plus en plus qu'il ne suffit *pas* que les mécanismes de transfert d'informations existent, encore faut-il que leur fonctionnement soit assuré correctement. C'est pourquoi

il convient de maîtriser la situation surtout lorsqu'on a le profil d'un pays consommateur plutôt que d'un pays producteur d'ISTE.

Dans leur isolement actuel, les Organismes documentaires du Mali ne saurait offrir avec succès des services à leurs usagers. Donc, il est temps d'envisager la création d'un CMD qui va piloter les unités de documentation et certaines bibliothèques spécialisées du pays dans le cadre d'un réseau et dans un but d'économie et d'efficacité.

De notre point de vue, le CMD jouerait le rôle de Centre d'information et de documentation qui consiste en un réseau interconnecté d'éléments relativement indépendants. Notre préférence va au système sous forme de réseau qui exige - a priori - moins d'investissement que la forme centralisée. En effet, la sagesse nous recommande de concilier la relative modestie des ressources financières actuelles du pays et l'urgente nécessité de promouvoir l'ISTE par le réseau dont le noeud principal serait le CMD qui va oeuvrer efficacement en s'appuyant sur des Organismes documentaires prioritaires en raison de leurs activités de collecte, de traitement et de diffusion de l'ISTE. Toutefois, il faudra faire remarquer que la structure du CMD repose sur le principe de la combinaison judicieuse des approches centralisatrice et décentralisatrice dans le processus de gestion du système considéré dans son ensemble et dans chacun de ses éléments de collecte, de stockage, de synthèse et de transfert de l'ISTE.

Cette stratégie a fait déjà ses preuves en URSS dans le cadre du VINITI (6). C'est une voie prudente et efficace qui permet au système d'atteindre une organisation optimale et qui a l'avantage de minimiser les inconvénients inhérents aux deux principes "centralisation" et "décentralisation".

Voilà tracé un cadre dans lequel doit évoluer le CMD tant dans sa forme organisationnelle que dans sa forme fonctionnelle.

#### 4.1. MISSION ET FONCTIONS SPECIFIQUES D'UN CMD.

Dans le cas du Mali qui relève du groupe B, pays en voie de développement ayant un ou plusieurs services de documentation, mais pas de système national de documentation et d'information (selon la classification du groupe FID/DC dirigé par Harald SCHUTZ), il y a des tâches préliminaires à exécuter impérativement:

- Inventaire des Organismes documentaires existants, en signalant



leur niveau de développement;

- Dépistage de l'ISTE sous forme de répertoire signalant le fonds des unités documentaires à profil scientifique, technique et économique: ouvrages spécialisés, périodiques (anciens et courants), littérature souterraine (rapports et notes techniques, documents d'études) ou toutes publications pertinentes en rapport avec les exigences du progrès national;
- Mise en mémoire de l'ISTE (création de fichier de recherche);
- Publication et diffusion des références bibliographiques, d'un bulletin signalétique avec les résumés des articles analysés;
- Organisation d'un mode d'accès simple à l'ISTE.

Nous pensons qu'une telle organisation qui génère des documents secondaires (fichiers, bulletins,...) consisterait à assumer cette mise en mémoire, de manière à répondre directement à toutes les demandes même les plus spécialisées et à jouer le rôle d'aiguilleur en indiquant aux demandeurs quels que soient les organismes susceptibles de répondre à sa question d'une manière précise.

Après avoir défini les objectifs, il convient d'envisager les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Ce qui va nous amener à aborder une partie essentielle de notre étude, l'analyse fonctionnelle du CND liée à des aspects méthodologiques et technologiques.

#### 4.2. DETERMINATION DES SECTEURS PRIORITAIRES

Cette étape est capitale et conditionne le succès de l'élaboration du modèle. Il s'agit d'écartier le danger qui consiste à implanter un organisme documentaire sans concept précis ni approche et qui doit son existence au pur hasard. A cet effet, il ne faut jamais perdre de vue que le Mali, devrait au préalable prévoir le rôle d'un système national intégré dans ses objectifs économiques, scientifiques, techniques et culturels. Ainsi le CND qui serait un des pôles du système aurait une mission concrète qui reste bien en accord avec les plans de développement. Au demeurant, la politique du CND se traduirait comme on l'a indiqué plus haut par un réseau qui regrouperait des centres spécialisés de documentation qui répondraient d'emblée aux exigences du développement du pays. En clair, le CND aurait pour tâche fondamentale de fournir de l'information pour répondre aux be-

soins d'information et de documentation des différents secteurs de l'économie nationale.

Donc les activités du CND porteraient sur l'orientation, la coordination et le contrôle d'un réseau auquel participeraient des centres de documentation et des bibliothèques spécialisées dont les activités couvrent des secteurs prioritaires conformément aux exigences du plan de développement national tels que l'agriculture, l'industrie, la science, la technologie, le commerce, l'environnement, etc. La liste pourrait être plus longue mais pour un départ, il ne serait pas intéressant d'envisager un nombre trop élevé de centres.

Dans le cas du Mali, par exemple le CND pourrait, en effet amorcer un réseau composé de 5 unités (on y reviendra plus amplement sur cette question importante) qui sont déjà fonctionnels. Car, il faut faire remarquer que le CND serait relié à son tour à des centres d'intérêt africain et international comme le centre de documentation de l'OMVS ou du RESADOC et bien d'autres (complémentarité exige).

#### 4.3. RESEAU NATIONAL D'ISTE.

Dans l'hypothèse de priorité que nous avons avancée, il s'agit de tenir compte d'un certain nombre de critères déjà évoqués et qui ne contredisent point les réalités nationales. De ce point de vue, nous pensons que l'hypothèse faible de 5 unités documentaires (au départ) serait raisonnable. Et en fonction de l'expérience du réseau et des priorités de développement, d'autres centres spécialisés se mettront en place et feront partie du réseau. Précisons tout de suite que le réseau piloté par le CND, repose sur des liaisons horizontales et souples. Car, c'est seulement une telle collaboration qui faciliterait le dépistage des informations et surtout leur mode d'accès.

A titre d'exemple, nous allons donner une liste des centres de documentation spécialisés susceptibles de composer le réseau (c'est une simple illustration de notre démarche) et en rappelant sommairement les domaines couverts:

I°) Division documentation et information (DDI) de l'Institut d'Economie Rurale: Agriculture, Etude de fertilité, de fertilisation et d'amélioration des plantes, Agronomie, sol, techniques de culture, Aspects

scientifiques, techniques et économiques des industries agricoles et alimentaires.

2°) Centre de documentation de la SONAREM

Recherches minières, géologie et mine, brevets, rapports et notes techniques, plans et cartes, hydrogéologie, géotechnique, géophysique.

3°) Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles.

Projets industriels, équipement, assistance technique, technologie, ressources techniques et financières.

4°) Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure.

Résultats des activités de recherche des laboratoires et des unités de recherche: mathématiques, sciences physiques, chimie et sciences connexes, sciences de la terre, sciences de l'homme.

5°) Service de documentation du Centre Malien du Commerce Extérieur.

Catalogues des fournisseurs, réglementation commerciale, procédures commerciales (importation - exportation), annuaires et répertoires industriels et commerciaux, revues économiques, études de marchés, études de cas, statistiques nationales et internationales de commerce extérieur, statistiques de production des divers pays et secteurs, fiches financières sur les sociétés et entreprises maliennes et étrangères.

Nous rappelons, une fois de plus que ces 5 unités documentaires ne sont proposées qu'en tant qu'exemples et comme hypothèse de travail; d'autres regroupements seraient possibles, mais ceux-ci suffisent pour montrer certaines difficultés à résoudre avant une interconnexion généralisée? Le réseau qui a été défini est donc, destiné à recevoir dans l'avenir, de nombreux perfectionnements afin d'accroître son efficacité et la qualité de ses services. Aussi faudrait-il après avoir déterminé les domaines couverts de préciser la date de départ des collections qui entrent en compte dans la gestion du réseau.

Le transfert des connaissances s'effectue à plusieurs niveaux et selon des modalités très précises. A cet effet, il y a de sérieuses précautions à prendre pour que l'interconnexion sectorielle dont le CMD constituerait le noeud fonctionne judicieusement. Cela implique des tâches concrètes à exécuter et à coordonner dans l'intérêt général.

#### 4.4. COORDINATION DU RESEAU.

Ce point est capital dans les activités du CMD et le succès du

réseau dépend du bon accomplissement de la coordination. Elle portera en particulier sur les points suivants:

- Coordination des techniques documentaires;
- Collecte de l'information produite par le réseau;
- Mise en mémoire et recherche documentaire;
- Diffusion de l'information.

#### 4.4.I. COORDINATION DES TECHNIQUES DOCUMENTAIRES.

Nous rappelons d'une manière schématique, qu'il s'agit de créer un centre d'information et de documentation qui transformerait en quelque sorte les documents originaux, de quelque nature qu'ils soient (ouvrages, articles de périodiques, rapports, statistiques, etc.) en instruments de références également diversifiés (listes de titres, bulletins bibliographiques, etc.) destinés à faciliter aux utilisateurs la collecte des informations utiles dans un domaine ou sur une question scientifique donnée.

Ce reconditionnement fait appel en particulier à l'application par les unités documentaires de méthodes communes en vue de communiquer des données à introduire dans le système national d'ISTE et de leur compatibilité avec d'autres réseaux déjà opérationnels comme par exemple, le centre de documentation de l'ONVS, le RESADOC. Cela exige l'élaboration d'un bordereau commun conçu en accord avec les unités participantes et d'autres Organismes externes. Ce bordereau qu'il faudrait mettre en service devra comporter les mentions suivantes:

- La description physique des documents (signalement) accompagnée de sa localisation (notice bibliographique);
- La description du contenu comprenant:
  - L'indexation à l'aide des mots-clés (descripteurs);
  - La rédaction d'un résumé.

Il faut noter que l'indexation est la partie la plus importante de l'analyse documentaire et c'est elle qui conditionne la valeur d'un système documentaire. En tout état de cause, il reviendrait au CND d'appréhender les questions liées à la nature de l'indexation, qui serait à même de lui permettre d'atteindre ses objectifs. D'où la nécessité d'élaborer des outils documentaires (thésaurus, classifications) que devraient être compatibles avec le système surtout

lors d'une interrogation. C'est pourquoi l'idéal serait de pratiquer un langage commun pour faciliter le dialogue entre toutes les composantes du système d'ISTE d'une part et d'autre part, l'ouverture à d'autres réseaux. Et pour ne pas tomber dans des controverses, il conviendrait d'aborder cette phase avec prudence et souplesse. Quoi qu'il en soit, les solutions s'appuient sur les mots-clés ou descripteurs prélevés soit dans un lexique structuré (thésaurus) soit dans un dictionnaire libre dont la mise à jour est empirique (à l'exception des mots vides non significatifs, tout descripteur est entré dans le dictionnaire). La première méthode, plus rigoureuse et offrant une meilleure fiabilité lors de la recherche rétrospective, présente sur la deuxième l'inconvénient d'être plus dispendieuse en temps d'indexation. La collaboration avec le RESSADOC serait exemplaire dans ce sens pour réaliser des outillages linguistiques.

#### 4.4.2. COLLECTE DE L'INFORMATION PRODUITE PAR LE RESEAU.

Par information produite par le réseau, il faut entendre les produits documentaires en provenance de toutes les composantes. Cette information tirée des documents primaires prend la forme de documents secondaires élaborés et mis en ordre de manière logique et pratique (commentaires, bilans, catalogues, bibliographies, bulletins ou tous les autres moyens d'information des services de documentation, etc.). Par conséquent, on trouve des sources d'information tant au début (entrée) qu'à la fin (sortie) du cycle de traitement.

En amont, un premier travail est déjà fait par les unités documentaires qui ont rempli le bordereau commun comprenant:

- Les éléments de description physique du document et de sa localisation;
- Une description du contenu à l'aide des termes d'indexation et d'un bref résumé.

L'idéal serait d'envoyer ces bordereaux accompagnés - si possible - des documents eux-mêmes mais sous forme de microfiches dès lors que l'unité documentaire disposerait d'un équipement permettant ce genre de transfert. Cette solution a un double avantage pour le CMD qui disposerait d'une collection à l'échelle nationale d'une part et d'autre part de tenir ces documents disponibles pour les demandeurs.

Techniquement un tel transfert (bordereau + document lui-même)

facilite le contrôle des analystes du CND. Une fois de plus, cette modalité serait fonction des équipements disponibles.

#### 4.4.3. MISE EN MEMOIRE ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE.

L'intérêt d'un système documentaire c'est de permettre de retrouver facilement et rapidement l'information lorsque la demande sera formulée, c'est pourquoi l'information doit être mémorisée, c'est-à-dire enregistrée dans une mémoire organisée,

Deux moyens de mémorisation sont utilisés dans un système documentaire; ils sont complémentaires et non opposés affirme Jacques CHAUMIER (7) :

- La mémorisation en fichier;
- La mémorisation en dossier.

Et dans l'hypothèse où les documents eux-mêmes peuvent ne pas être toujours en possession du CND, il faut reconnaître que la mémorisation en fichier a l'avantage de ne pas confondre les données et le stockage des documents. Par contre, dans le cas de la mémorisation en dossier, les données et le stockage des documents se confondent. Donc nous envisageons le premier cas, celui des fichiers qui permettent de mémoriser une double information:

- L'information issue de l'indexation, c'est-à-dire les données sous forme de classification ou de descripteurs (description du contenu),
- L'information issue de la description, c'est-à-dire les données bibliographiques (description du contenant). On notera à propos de ces fichiers que leur principe les rend particulièrement faciles à intégrer dans une informatisation ultérieure de la documentation (que nous aborderons ultérieurement)

L'opportunité de notre choix (mémorisation en fichier) réside dans son efficacité pour la recherche documentaire à deux niveaux: la recherche de données et la recherche bibliographique. La recherche de données détermine un fait simple, tel qu'un document, un complément de données bibliographiques, une donnée technique ou économique. La recherche bibliographique vise à trouver la totalité ou les plus importants des documents se rapportant à un problème particulière a pour résultat une liste de titres, une bibliographie ou un document de synthèse.

La fiabilité d'un système de recherche documentaire dépend de la compatibilité des éléments de la mémorisation et de la pertinence des réponses à la demande des utilisateurs.

#### 4.4.4. DIFFUSION DE L'INFORMATION.

Diffuser de l'information, c'est répondre aux préoccupations des usagers qui s'expriment par la communication documentaire. En effet, la finalité du CND, c'est de diffuser, transmettre, faciliter l'accès faire découvrir l'information. Ainsi le CND réalise des prestations plus complètes qui dépassent de loin la simple diffusion de la documentation, en allant au devant de la demande de l'utilisateur à travers ce qu'on appelle les produits et les services documentaires. La distinction entre services et produits est faite en considérant d'une part les prestations réalisées à partir d'une démarche de l'utilisateur (services) et d'autre part celles réalisées à l'initiative du CND (produits). La convergence de ces deux démarches débouche dans une large mesure sur la satisfaction des besoins réels et divers des utilisateurs.

Nous n'aborderons pas en détail les services documentaires. Néanmoins, nous signalons que si la consultation et le prêt relèvent de cet aspect, la recherche rétrospective apparaît comme la dynamique même des services documentaires. La recherche rétrospective présente l'avantage d'offrir à l'utilisateur la possibilité de dialoguer avec le système avec ou sans la conduite du documentaliste.

Quant aux produits documentaires, ils sont conçus dans le but d'informer l'utilisateur, de le tenir au courant de l'actualité en matière d'information documentaire, et, d'aller au devant de ses besoins. Ces produits sont très variés: ils répondent à des situations diverses et peuvent aller d'une simple liste de titres jusqu'à l'édition de bulletins spécialisés. En somme, il s'agit des références dont nous avons parlé plus haut et qui témoignent de l'activité du CND tant dans ses relations avec les autres organismes documentaires (affiliés ou pas) qu'avec les usagers.

Et de toute manière, ces produits sont à la sortie du système et leur publication assure facilement la circulation de l'information. Ces derniers types de prestations seraient réalisés en fonction des

moyens financiers alloués au CND pour atteindre ses objectifs majeurs par la publication régulière de références (listes des acquisitions bulletins bibliographiques, index, etc.), la diffusion sélective, connue sous son sigle D.S.I., la rédaction d'états de la question (state of art) qui font la synthèse des recherches et des travaux en cours sur un sujet donné.

Il faut faire remarquer que la D.S.I. consiste à fournir à l'utilisateur, d'une manière régulière, l'information sur les nouveaux documents entrés dans le système documentaire et répondant à son besoin personnel d'information. C'est un profil personnalisé régulièrement revu et réactualisé en fonction de l'évolution du système documentaire et de l'activité de l'utilisateur.



## 5. PROMOTION DE L'ISTE.

L'ISTE est mal connue. Il est donc nécessaire de la promouvoir à travers un certain nombre d'actions à caractère promotionnel ou informatif. Cette promotion de l'ISTE devrait être une activité permanente du CND. Il s'agit de stimuler les usagers pour qu'ils prennent tout simplement l'habitude de s'informer et de se documenter.

Les moyens et les méthodes qui servent à la promotion de l'ISTE sont multiples et ne diffèrent guère des moyens traditionnels: contacts personnels, bulletins, journaux, presse, radio, télévision, films et tous les autres moyens audio-visuels, expositions, réunions, conférences, etc. On peut ici citer une fois de plus le groupe de travail FID/DC, sous la direction de H. SCHUTZ qui a consacré à la promotion de l'information des explications intéressantes assorties d'observations pertinentes: " Bien qu'on reconnaisse depuis longtemps que le progrès scientifique et technologique et le rôle grandissant de la science en tant que forme immédiatement productive ont créé un besoin objectif de documentation et d'information spécifiques, on continue à sous-estimer l'importance du travail réel de la documentation et de l'information. Cette situation semble due aux lacunes persistantes de la fourniture de l'information, mais plus encore au manque de connaissances des utilisateurs qui n'ont pas encore pleinement compris que la documentation et l'information sont des instruments efficaces pour résoudre leurs problèmes spécifiques. Cet obstacle doit être surmonté si l'on veut faire plein usage des possibilités d'information existantes et contribuer activement à l'organisation du travail de documentation et d'information. La promotion de l'information doit être considérée comme un effort pour informer les utilisateurs de la portée économique de la documentation et de l'information scientifiques, de leurs systèmes et de leurs ressources. Avec l'aide des moyens de communication de masse et par la publication de matériel d'information, il est possible d'atteindre toutes sortes d'utilisateurs dans les domaines de la gestion, de l'éducation, de la recherche et du développement, de la coopération, de la conception, de la technologie, de la fabrication et du commerce. La promotion de l'information a pour but de convaincre les utilisateurs de la nécessité et des avantages d'une utilisation suivie des possibilités du système national de documentation et d'information, de stimuler l'utilisateur des services de documentation et d'information, et, de permettre aux utilisateurs d'apporter une certaine contribution à la création d'activités de docu-

mentation et d'information dans leurs domaines de travail spécifiques. La promotion de l'information aide par conséquent à créer un type de documentation et d'information qui satisfait les besoins de l'Etat, de la science et de l'économie et reflète les progrès les plus récents de la science et de la technologie. L'Utilisation consciente de la documentation et de l'information est une condition préalable pour atteindre un haut degré d'efficacité économique".

Toutes ces considérations posent tout naturellement le problème de la formation des utilisateurs qu'il faut résoudre et non escamoter malgré les difficultés.

### 5.I. FORMATION DES UTILISATEURS.

Aucun service d'information et de documentation ne saurait se justifier par lui-même. Aussi, c'est en fonction des services qu'un organisme documentaire rend à ses usagers, qu'on pourrait évaluer son efficacité. C'est dire en un mot tout doit concourir à la satisfaction de usagers.

Aussi, l'ensemble du réseau et le CND compris exercent-ils leurs activités au profit d'usagers avec lesquels il faudrait collaborer en vue de délimiter leurs domaines documentaires. La meilleure stratégie consisterait à leur adresser des questionnaires pour dépister leurs méthodes habituelles en matière d'information.

Cette technique d'interrogation préconisée dans l'ouvrage de M. VAN DIJK et de G. VAN SLYPE que nous avons cité dans le premier chapitre offre l'avantage: " Quant au présent, de faire s'exprimer l'utilisateur sur un sujet qu'il connaît( ses méthodes actuelles), quant au futur, de ne pas le dérouter par des possibilités trop variées."

On cherche en même temps à préciser un certain nombre de caractéristiques objectives des usagers: formation de base, orientation de l'activité professionnelle, dispersion, homogénéité ou non des intérêts, langues parlées, etc.

Partant de là et connaissant les grandes tendances de la documentation, il est possible de délimiter les prestations documentaires qui paraissent les mieux adaptées aux besoins dépistés, et, de les

mettre sur pied.

Dans le cadre du réseau animé et coordonné par le CMD, il s'agirait surtout de connaître les utilisateurs potentiels ou réels ( Ingénieurs, administrateurs, économistes, chercheurs, professeurs, etc.) et d'entretenir leurs compétences pour les aider à concevoir, à prendre des décisions, à gérer, à chercher des solutions intéressant le développement économique, scientifique, technique et culturel du Mali

En tout cas, le CMD devrait rester très attentif à cette question pour éveiller l'intérêt des usagers et élargir leur compréhension. Ce serait en concertation avec les organismes documentaires affiliés qu'il faudrait conduire cette action pour déterminer effectivement les besoins des usagers en tenant compte de toutes les considérations dont on vient de faire état plus haut. C'est en valorisant l'utilisateur, qu'on l'amène à se tourner vers l'information et la documentation. Et c'est de cette façon qu'il en tirera un meilleur parti pour le plus grand bien de toute la communauté nationale.

## 5.2. FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL.

Pour réduire les carences en matière d'ISTE, comme pour conduire à une meilleure planification, coordination et coopération, les composantes du réseau d'une part et d'autre part de tous les autres organismes documentaires existants, il est essentiel pour le pays de disposer d'un personnel qualifié.

Rien ne sert de créer des services de documentation, d'archives ou de bibliothèques et d'ignorer totalement le personnel chargé de le gérer. On devrait remédier à la situation de faiblesse dans laquelle on enferme le personnel des services de documentation, d'archives et de bibliothèques (il n'existe pas un statut d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes au Mali). S'il est vrai que l'information et la documentation représentent une source d'enrichissement individuel et collectif, il est de la plus haute importance de ne pas négliger la formation du personnel destiné à servir dans les organismes documentaires.

La création d'un CMD viendrait renforcer la pérennité de cette formation par l'élaboration des programmes et des profils en coordina-

tion avec le Ministère de l'Education. Les mesures de formation devraient garantir une véritable promotion des professionnels des archives, des bibliothèques et des centres de documentation. L'organisation de la formation peut prendre les formes diverses:

- Formation à l'étranger:

- Ecole des Bibliothécaires, d'archivistes et de Documentalistes (EBAD) de l'Université de Dakar;
- Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires de Lyon-Villeurbanne (ENSB), France;
- Institut National des Techniques Documentaires (INTD), Paris;
- Cours Post-Universitaire UNESCO pour la Formation des Spécialistes de l'Information et de la Documentation Scientifiques, France;
- Ecole de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal au Canada.

- Perfectionnement: par l'organisation des Séminaires, Colloques, Stages d'intérêt national ou d'intérêt africain; formation personnelle à l'aide de ouvrages et manuels spécialisés du CND ( à prévoir dans la structure du CND).

Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler que l'Association Malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (AMBAD) existe depuis 1977. Cette association qui oeuvre dans le sens des intérêts de la profession devra être associée aux modalités de formation et de perfectionnement de ses membres réels ou potentiels.

Le bon fonctionnement du système national d'information dépend de l'attention que les pouvoirs décisionnels porteront à la formation des personnels destinés à servir dans les organismes documentaires.

## 6. STRUCTURE ET PLANIFICATION DU DU SYSTEME NATIONAL D'ISTE.

Malgré l'existence d'une multitude d'organismes documentaires, il s'est avéré que le manque de planification et de coordination a bloqué la circulation de l'information au Mali.

Suivant notre projet, nous avons préconisé pour sortir de cette dangereuse impasse, la création d'un CND. Dans les chapitres précédents, nous avons eu surtout à faire une analyse de la situation initiale et de dégager des aspects théoriques et méthodologiques indiquant clairement l'ampleur des tâches à accomplir pour assurer le succès du développement de l'ISTE.

Cette analyse était indispensable pour se faire une idée nette et pour déceler les lacunes et les faiblesses. Les solutions ébauchées visent à la création d'une organisation nationale de documentation et d'information, le CND, qui aurait pour mission de coordonner les activités d'un réseau intersectoriel et technique dont les composantes relèvent des secteurs prioritaires conformément au plan de développement national.

Maintenant, il s'agit de faire une approche organisationnelle et structurelle définissant la nature et les modalités des services en vue de pouvoir répondre aux considérations précitées.

### 6.1. STRUCTURE NATIONALE.

Au demeurant, nous tenons à rappeler que le CND constitue un pôle du système national d'information (SNIS) conformément aux recommandations de l'UNISIST. A ce titre, nous avons au même niveau et relevant d'un même département les services suivants:

- Les Archives Nationales;
- La Bibliothèque Nationale;
- La Lecture Publique;
- Le CND.

Sans préjuger sur la forme exacte que pourrait avoir l'organigramme du CND, nous estimons que la recommandation n° 33 du groupe de travail FID/DC pourrait inspirer n'importe quel autre groupe de travail pour créer et modéliser un CND. Voici une liste des tâches et fonctions avec une structure possible:

Direction et planification du CND et du système de documentation et d'information du pays intéressé	Direction du CND: directeur (membres de formation scientifique; personnel de bureau, unité de planification)
Fourniture de l'information	Unité d'acquisition de l'information Unité centrale de documentation Unité technique Bureau d'édition
Recherche et développement	Unité de recherche et développement
Formation	Unité de formation
Coopération internationale	Unité de coopération internationale
Bibliothèques spécialisées	Bibliothèques spécialisées
Administration	Unité chargée de l'administration générale, de la comptabilité et des finances

Ces quelques considérations prennent en compte les principaux champs d'activités du CND et présentent des possibilités de liaisons favorables au système national d'ISTE. Elles préservent ainsi l'approche intersectorielle que nous avons préconisé au chapitre 4 dans le but de mieux répondre aux besoins spécifiques des divers utilisateurs.

#### BIBLIOTHEQUE SPECIALISEE DU CND.

Vous constaterez que cet organigramme fait apparaître la nécessité de doter le CND d'une bibliothèque spécialisée. En effet, une bibliothèque spécialisée se justifie pleinement du moment qu'elle jouerait un rôle éminemment positif dans le cadre de la formation permanente des personnels et de la fourniture des avis et des renseignements aux utilisateurs (contacts, accueil,...) Son fonds serait constitué d'ouvrages spécialisés relatifs à la science de l'information et de la documentation pour assurer au système national d'informatique (NATIS), une dynamique au service de la promotion de l'ISTE. Nous vous proposons en Annexe I une liste pour répondre aux premiers besoins de recherche et indiquer les voies d'approche. (Liste tirée de l'ouvrage de CHAUMIER "Travail et Méthodes du/de la Documentaliste P. 24-28.)

#### 6.2. LIAISONS INTERNATIONALES.

Pour jouer efficacement un rôle d'incitation et de soutien à l'information et à la documentation, le CND devrait entretenir des

relations avec des organismes documentaires de type régional (dont les activités intéressent un regroupement de plusieurs pays africains) et de type international (conformément aux recommandations du programme de l'UNISIST). A cet effet, ces activités complémentaires feraient du CND un sous-système favorisant l'échange des renseignements scientifiques, techniques et économiques.

Cette coopération interafricaine et internationale, lorsqu'elle est bien menée dans le respect des initiatives locales renforcerait la qualité et la variété des services rendus par le système national d'ISTE. Pour notre part, nous n'allons pas entrer dans les détails de la coopération tant il est vrai qu'elle pourrait revêtir plusieurs formes. Néanmoins, deux cas ont retenu notre attention et nous estimons que tout projet d'information et de documentation destiné à s'implanter au Mali devrait être conçu en tenant compte de cet environnement immédiat. Il s'agit de l'OMVS et du RESADOC dont nous avons d'ailleurs parlé tout au long de notre exposé. Une fois de plus, nous rappelons qu'il existe une floraison d'organismes régionaux et internationaux qui s'efforcent de favoriser le développement de l'ISTE et avec lesquels le CND serait appelé à coopérer

#### 6.2.I. ORGANISATION DE LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL (OMVS)

Cette organisation qui regroupe le Sénégal, la Mauritanie et le Mali dispose d'un centre de documentation basé à Saint-Louis (Sénégal). Aidé par la FAO, ce centre de documentation a inauguré l'utilisation de l'informatique pour le recensement des documents utiles en provenance des trois pays membres et des pays ou d'organismes coopératifs. L'utilisation des microfilms a été développée conjointement.

La coopération avec le centre de documentation de l'OMVS revêtirait suffisamment d'importance aux yeux des utilisateurs maliens qui accéderont commodément à des sources d'informations fort enrichissantes qu'ils exploitaient difficilement par défaut de coordination de l'ISTE au Mali. Entre autres, il faudrait faire remarquer que le centre de l'OMVS publie régulièrement des index KWIC et qu'il est en rapport avec des banques de données (diffusion d'information ponctuelle directement utilisable). Il utilise un logiciel documentaire mis au point par la FAO.

### 6.2.2. RESEAU SAHELIEN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUES ( RESADOC ).

Nous avons déjà signalé l'existence du RESADOC à la fin du chapitre 3.I. Donc basé à Bamako, le RESADOC est un système régional ouvert permettant la création et le développement des réseaux nationaux. Il s'agit d'une structure de coopération dont les objectifs pourraient être résumés comme suit:

- Harmoniser les méthodes de collecte et de traitement des documents et les méthodes et procédures informatiques;
- Organiser la diffusion de l'ISTE entre Etats membres et extérieur
- Aider les Etats membres dans l'organisation de leurs structures documentaires: création d'organismes nationaux de coordination, formation du personnel,...

Cet environnement immédiat crée déjà des conditions d'existence d'un CND dont le succès est d'emblée assuré. Cette chance qui s'offre au Mali devrait être exploitée avec mesure et discernement pour faire bénéficier le futur CND de l'expérience et de l'assistance du RESADOC dont il serait une composante (un sous-système). L'équipement du CND avec des installations et des outillages modernes ne poserait aucun problème grâce aux interventions du RESADOC. Par ailleurs, il est à noter que l'informatisation du CND semblerait acquis du moment que le RESADOC dispose d'une infrastructure informatique (ordinateur HELLITT-PACKARD 3000). C'est en collaboration avec l'UNESCO (PGI) et le centre de recherches pour le développement international (CRDI), que le RESADOC a pu se doter d'un système MINISIS (version simplifiée du système de documentation informatisée ISIS de l'UNESCO) qui fonctionne sur l'ordinateur signalé ci-dessus. Nous joignons en annexe des schémas reflétant le fonctionnement du RESADOC.

Le fait d'établir une coopération dynamique et exemplaire avec le RESADOC conduirait le futur CND à jouer un rôle prépondérant tant au niveau national qu'international. L'Annexe 2 que nous joignons à ce document schématise bien cette collaboration. C'est pourquoi il faut tout naturellement dégager des perspectives qui découleraient d'une telle situation.

### 6.2.3. PERSPECTIVES D'AVENIR.

Toutes nos analyses reflètent la nécessité de concevoir un sys



tème souple qui sache s'adapter facilement aux nouvelles techniques et aux besoins nouveaux des utilisateurs.

En effet, nous serons incomplets si l'on ne mentionnait pas qu'à moyen et à long terme, que le réseau que nous préconisons accorderait une place particulière aux critères et aux normes découlant des applications informatiques. Car, une industrie de l'informatique d'un envergure impressionnante se développe actuellement autour des nouvelles techniques de stockage, de restitution et de communication de l'information (informatisation duréseau). Notre démarche se justifie pleinement du moment qu'il ne sert à rien de concevoir une infrastructure traditionnelle rigide, mal organisée qui ne tiendrait pas compte des progrès technologiques sous prétexte que le pays est pauvre. Cette attitude se traduirait à moyen ou à long terme par une augmentation des dépenses et une détérioration des résultats. Donc, les systèmes de mise en mémoire et de recherche documentaire évolueront constamment en fonction des moyens (du système manuel au traitement informatique). Dans le cas du futur CND, cette perspective se profile déjà à l'horizon car l'infrastructure technologique est à portée de main avec le voisinage du RESADOC dont la vocation est de promouvoir l'ISTE.

Il faudrait désormais planifier la politique nationale en matière d'ISTE. Et la nécessité de formuler clairement les objectifs s'impose de plus en plus pour améliorer la situation et créer ainsi des conditions commodes de l'accès à l'information. Rien ne peut remplacer une planification sérieuse et une mise en oeuvre réfléchie tournée vers l'avenir.

## 7. CONCLUSION.

La création d'un organisme consacré au développement et à la coordination des activités d'organismes documentaires générateurs et producteurs d'ISTE reste une des garanties pour la circulation des informations et des documents fiables. Sans vouloir trop nous répéter, nous estimons que le simple fait d'en prendre conscience pourrait contribuer à rendre la politique d'ISTE plus avisée. On a terriblement besoin d'une telle structure pour satisfaire les besoins élémentaires des usagers tels qu'ils les expriment eux-mêmes. Le CND qui serait le noeud du réseau d'une part et d'autre part le point de convergence national pour les liaisons interafricaines et internationales ouvrirait ainsi des perspectives de développement au Mali. La sous-utilisation de nos organismes documentaires, leur isolement se sont traduits par une faiblesse de la collecte et de la circulation de l'information et de la documentation et il est temps d'y remédier pour gagner le long et difficile combat qu'exige la réalité de la parité économique avec les pays développés. Une attitude contraire nous vouerait une fois de plus à une situation d'assisté perpétuel tant il est vrai que l'information est désormais un activité rentable, un produit qui s'importe et s'exporte depuis l'apparition des banques et bases de données.

Et devant le risque de monopole, il faudrait commencer à s'organiser sur le plan national, régional pour ne pas faire de nos populations des consommateurs passifs. Pour affronter résolument ce danger, il faudrait mettre en place des structures dont les activités feraient de nous des partenaires à part entière.

Nous souhaitons que ce mémoire retienne l'attention des pouvoirs décisionnels. Et nous espérons qu'ils accepteraient de créer une institution qui en tant qu'instrument de transfert de connaissances permettrait ainsi un développement simultané et équilibré de l'ISTE au Mali.

NOTES

- (1) III : Annuaire Jeune Afrique, 1979, P. 446.
- (2) In : Le Mali / Philippe DECRAENE, P. 96.
- (3) Michael J. MORAROSIK, est un chercheur résident aux USA. Il est auteur de plusieurs articles sur les aspects du développement scientifique.
- (4) Nous ne citons que les bibliothèques qui paraissent être les plus importantes, car, à côté, il fonctionne généralement dans chaque Lycée une bibliothèque de caractère scolaire.
- (5) Ces termes sont de Marie-France MORIN, auteur d'un article dans la revue de l'AUPELF vol. XVI, n° I:  
" Action du Bureau National de l'Information Scientifique et Technique" , P. 19-32.
- (6) VINITI : c'est l'Institut d'Information Scientifique et Technique d'URSS.
- (7) Cette classification est de Jacques CHAUBIER: " Travail et méthodes du / de la Documentaliste" , P. 55.

- CMD = Centre National de Documentation.

- ISTE = Information et Documentation Scientifiques, Techniques et Economiques

BIBLIOGRAPHIE

- I - BERNATE (H.). - Comment concevoir, réaliser et utiliser une documentation. - Paris: éd. organisation, 1966.
- 2 - CHAUMIER (Jacques). - Travail et méthodes du/de la documentaliste - Pagination multiple.
- 3 - DECRAENE (Philippe). - Le Mali. - PUF, 1980. - 127 p. (Que sais-j
- 4 - DENEZE (André). - Projet de Système National d'Information Scientifique et Technique. - Paris: UNESCO, 1976. - 108 p.
- 5 - DIANE (Chaka). - L'Importance de la création de centres de documentation et d'information en milieu administratif au Mali.- Mémoire CPU-UNESCO, 1977. - 27 p.
- 6 - GARDIN (J.C.), GROLIER (Eric de), LEVRY (F.), et al. - L'organisation de la documentation scientifique. - Paris: Gauthier-Villars 1964. - 269 p.
- 7 - GROLIER (Eric de). - L'Organisation des systèmes d'information des pouvoirs publics. - Paris: UNESCO, 1978. - 181 p.
- 8 - OLIER (J.H.d'), DELMAS (B.). - La Planification des infrastructures nationales de documentation, de bibliothèques et d'archives: esquisse d'une politique générale. - Paris: UNESCO, 1974. - 328 p.
- 9 - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES. Paris - L'Information dans une société en évolution: quelques considérations de caractère politique. - Paris: OCDE, 1971. - 55 p.
- 10 - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES. Paris. - La Gestion en matière de recherche et développement: exposés présentés au Séminaire organisé par le Conseil National Turc de la Recherche Scientifique et Technique (Istanbul, 4-8 Mai 1970). - Paris: OCDE, 1972. - 360 p.
- 11 - SCHUTZ (Harald). - Le Rôle et l'organisation d'un centre national de documentation dans les pays en voie de développement/ par un groupe de travail de FID/DC, sous la direction de Harald Schütz. - Paris: UNESCO, 1970. - 230 p.
- 12 - THEBAUD (Schuller) et Le COADIS (Yves). - Etude critique de la

documentation sur l'information. - Grenoble, 1972.

- I3 - VAN DICK (Marcel) et VAN SLYPE (Georges). - Le Service de documentation face à l'explosion de l'information. - Paris: éd. organisation, 1969. - 265 p.

ARTICLES DE PERIODIQUES

- I4 - ARGUS, vol. 9, n° 4, Juillet-Août 1980, P. 125-128.
- I5 - DOCUMENTALISTE, vol. 17, n° 2, Mars-Avril 1980, P. 54-58.
- I6 - DOCUMENTALISTE, vol. 14, n° 2, Mars-Avril 1977, P. 17.
- I7 - DOCUMENTALISTE, vol. 13, n° 4, Juillet-Août 1976, P. 151-153.
- I8 - IMPACT: SCIENCE ET SOCIETE, UNESCO, vol. 28, n° 2, Avril-Juin 1978.
- I9 - LA REVUE DE L'AUPPELF, vol. XVI, n° 1.

## Annexe I

In Travail et Méthodes du/de la documentaliste/J.  
Chaumier, P. 24-28.

### ■ DOCUMENTS-SOURCES FOURNISSANT LES DIFFERENTS TYPES DE DOCUMENTS UTILES

#### ● Les livres

- Bibliographie de la France, livres hebdo, hebdomadaire publié par le Cercle de la Librairie (reflet du dépôt légal).
- « Biblio » (y compris les « Livres du mois » et les « Livres de l'année ») publié par le Cercle de la Librairie.

#### ● Les dictionnaires

- Bibliographie des dictionnaires scientifiques et techniques multilingues. Publiée par l'UNESCO.

#### ● Les périodiques

- Répertoire de la presse et des publications périodiques françaises (connu sous le nom de *Raux*) publié par la Documentation française et réalisé par la Bibliothèque Nationale à partir du dépôt légal.
- Annuaire de la presse et de la publicité. ADP Paris.
- Ulrich's International Periodicals Directory (recense 50 000 titres en 2 volumes), publié par Bowker Co, New York et London.
- World List of scientific periodicals (recense 60 000 titres). Publié par Butterworth, London.
- Inventaire des périodiques étrangers et des publications étrangères en série en cours. Connu sous le nom d'IPPEC, cet inventaire signale les bibliothèques ou centres de documentation qui reçoivent les titres mentionnés. Publié par la Bibliothèque Nationale.

#### ● Les publications administratives

- Liste des publications officielles françaises courantes des bibliothèques parisiennes. Publié par l'Association des bibliothécaires français.
- Répertoire des publications périodiques et de série de l'Administration française. Publié par la Documentation Française et réalisé par la Commission de Coordination de la Documentation Administrative (CCDA).

#### ● Les thèses

- Catalogue des thèses de doctorat soutenues devant les Universités françaises. Supplément D annuel de la « Bibliographie de la France ».
- Répertoire des thèses de doctorat soutenues devant les universités de langue française. Publié par l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF).
- Comprehensive Dissertation Index (University Microfilms Ltd, St John's Buck, England).
- Dissertation Abstracts International (Ann Arbor, Michigan, Xerox University Microfilms).

#### ● Les statistiques

- Annuaire statistiques des organismes internationaux : B.I.T., O.N.U., O.C.D.E., etc.
- Annuaire statistiques des Administrations nationales : I.N.S.E.E., Ministères, etc.
- CORMIER (R.), *Les sources statistiques actuelles. Guide de documentation*, Paris, Gauthier-Villars, 1969.
- LEGEARD (C.), *Guide de recherches documentaires en démographie*, Paris, Gauthier-Villars, 1966.

#### ● Les normes

- Association française de normalisation (AFNOR). - Catalogue des normes françaises.

#### ● Les traductions

- List of periodicals translated cover-to-cover, abstracted publications and periodicals containing selected articles. Publié par le Centre Européen de traductions de Delft.
- Index translationum. Répertoire international des traductions. Publié par l'UNESCO.
- Bulletin des traductions. Traductions effectuées dans les services et centres français et canadiens de documentation. Publié par le C.N.R.S.
- World index of scientific translations and list of translations notified to etc. Publié par le Centre européen de traductions.

#### ● Les brevets

- Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI). Publié par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).
- Gazettes publiées par les principaux Offices nationaux de propriété industrielle.

#### ● Les photographies

- Répertoire des collections photographiques française. Publié par

## ■ SOURCES D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ÉCRITES

- MALCLES (L.N.), *Manuel de bibliographie*, Paris, P.U.F. (réédité par LHÉRITIER).
- MALCLES (L.N.), *Les sources du travail bibliographique*, Genève, Ed. Droz, 1966.
- Bureau National de l'Information Scientifique et Technique (BNIST).
- Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).
- Répertoire sélectif des sources d'information de langue française. Paris, La Documentation française, 1977.
- Société d'analyse financière (DAFSA), Centre français du Commerce Extérieur (CFCE). Guide des sources d'information économique et financière. Paris, DAFSA, 1979.

### ● Les répertoires

- sos-Doc. — L'informatique automatisée. Répertoire des systèmes de documentation français ou accessibles en France. Paris, La Documentation Française, 1978.
- Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT). Répertoire des bases et banques de données accessibles en conversationnel en France. Paris, A.N.R.T., 1979.

#### A. Répertoire d'éditeurs

- Union des éditeurs de langue française. Répertoire international des éditeurs et diffuseurs de langue française. Paris, Cercle de la Librairie, 1975.
- Annuaire international des éditeurs. *Publisher's International Yearbook*, Londres ; Verlag Dokumentation, Francfort.

#### B. Répertoires d'universités

- Liste mondiale des Universités et autres établissements d'enseignement supérieur, organisations universitaires. Publié par l'Association internationale des universités, Paris.
- Répertoires de l'AUPELF pour les universités de langue française.

#### C. Répertoires administratifs

- Répertoire permanent de l'Administration française. Publié par la Documentation française.
- Annuaire de l'Administration française. Publié par la Société générale de Presse, Paris.
- Bottin administratif et documentaire. Publié par Didot-Bottin.

#### D. Répertoires industriels

- Répertoire des Entreprises publiques françaises du secteur industriel et commercial. Publié par le Centre européen de l'entreprise publique, Paris.
- Nomenclature des Entreprises nationales à caractère industriel ou commercial et des sociétés d'économie mixte d'intérêt national. Publié par l'Imprimerie Nationale.

- Répertoire général de la production française. KOMPASS France. Publié par la SNEI, Paris.

#### E. Répertoire des centres techniques

- Association nationale de la recherche technique. Répertoire des centres français de recherche industrielle. ANRT, Paris.

#### F. Répertoire des services de documentation

- Guide des centres d'information et de documentation de l'administration française. Réalisé par la ccda et publié par la Documentation Française.
- Répertoire des bibliothèques et des organismes de documentation. Edité par la Bibliothèque Nationale.
- Annuaire de l'Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS). Publié par l'Association.
- Répertoire des systèmes et services d'information des Nations-Unies. Publié par le Bureau Inter-organisation des Nations Unies à Genève.
- Répertoire international des centres de documentation. Publié par l'UNESCO.

Annexe II

In Documentaliste, vol. I7, n° 2, Mars-Avril 1980,

P. 56-57.



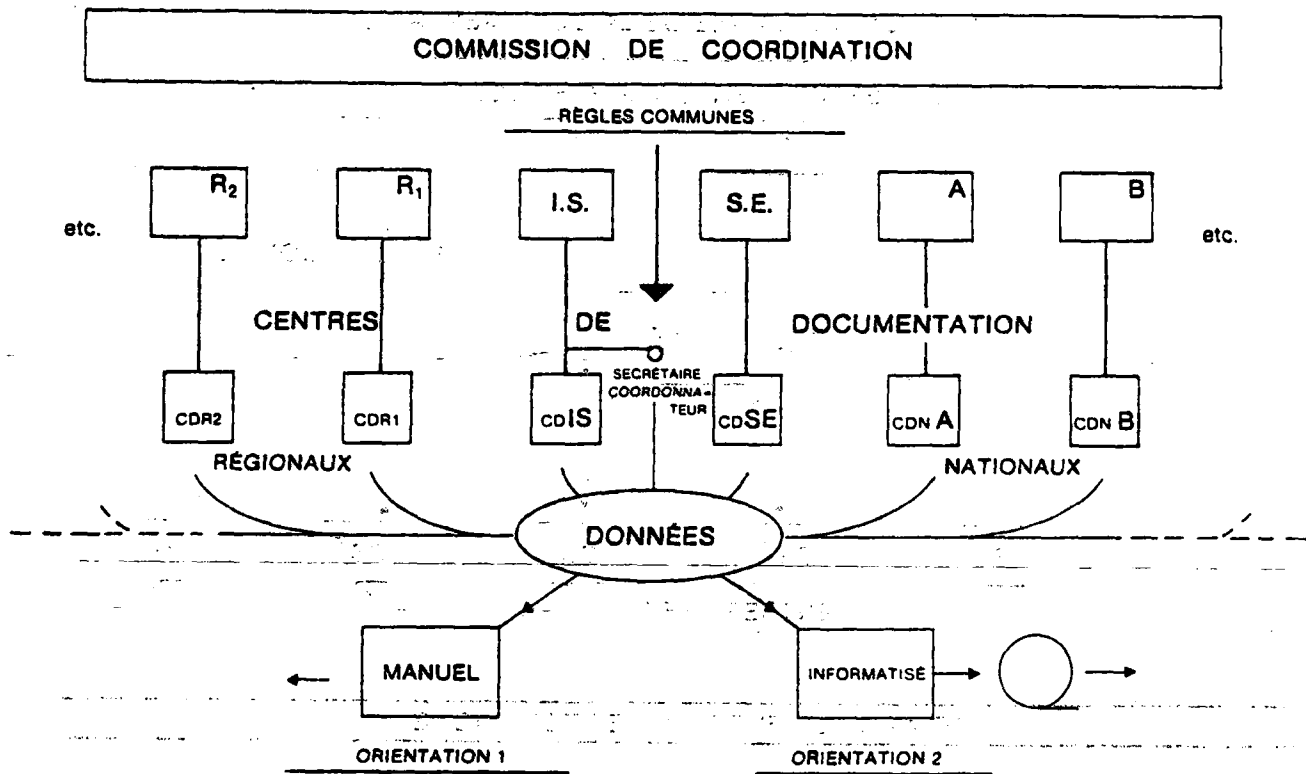


Fig. 1: Coordination du Réseau Sahel\*

\* Les figures 1 à 4 sont extraites du *Projet de réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques pour le Sahel*, de D. Sali et M.D. Catharinet (Rapport IDRC-112f) [4].

Elles sont reproduites ici avec l'aimable autorisation du Centre de Recherches pour le Développement International, Ottawa.

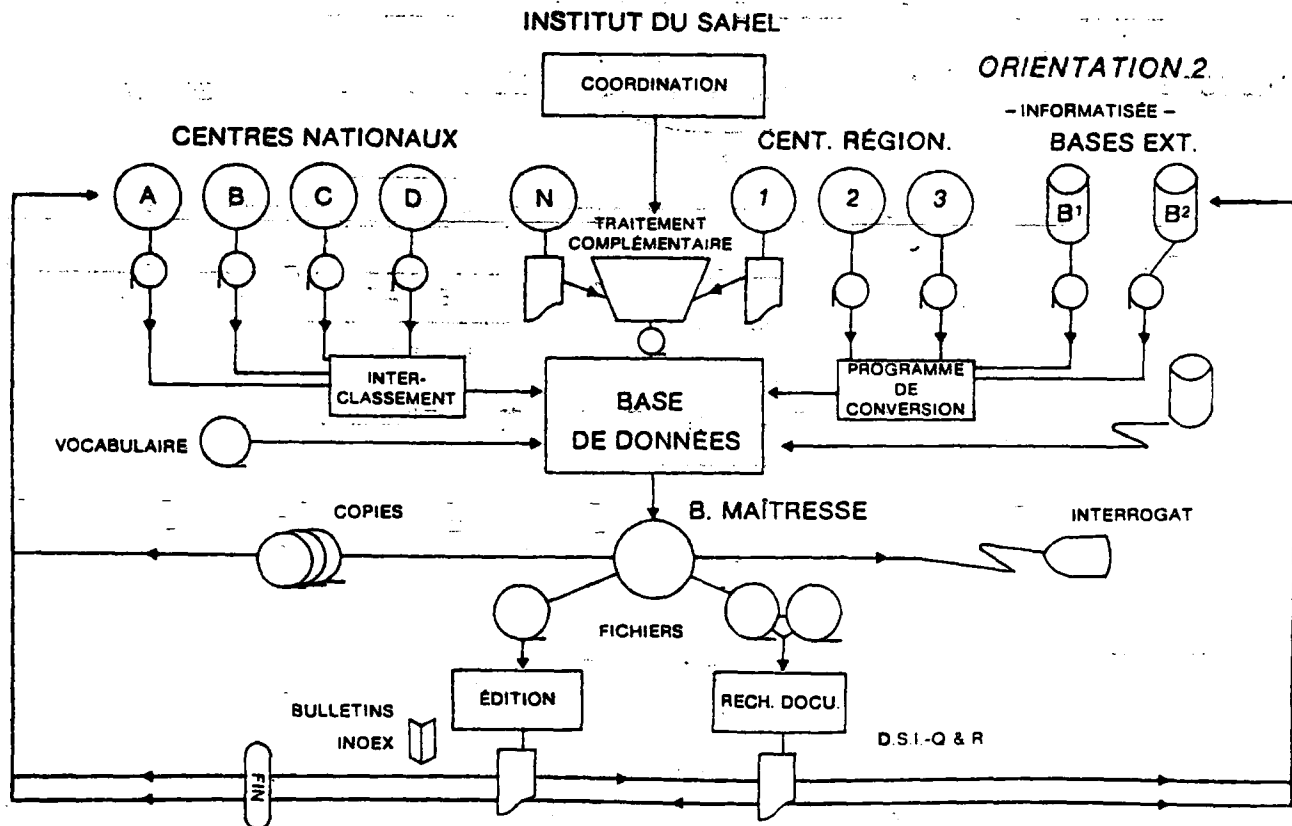


Fig. 2: Réseau documentaire Sahel - Orientation 2 (informatisée)

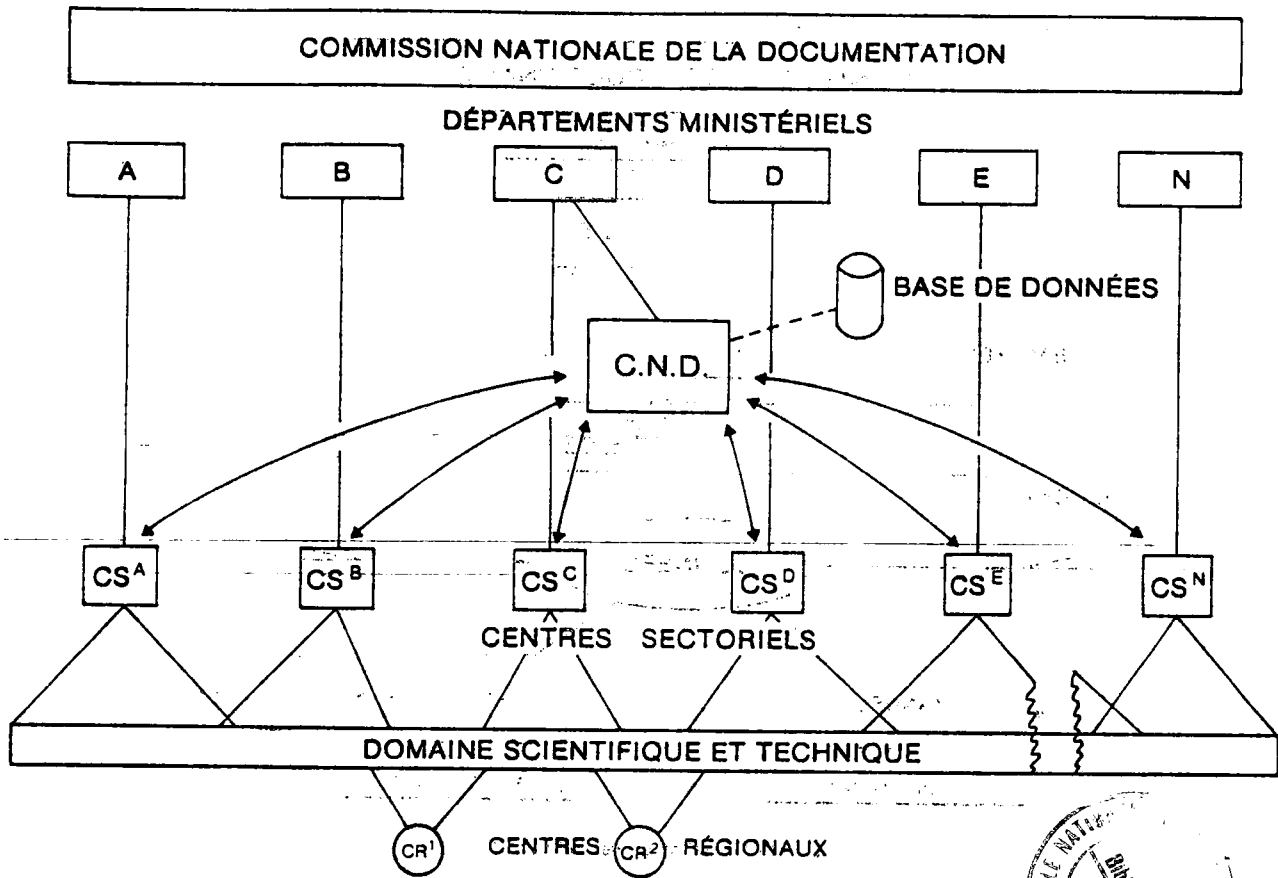


Fig. 3 : Réseau national - Organigramme

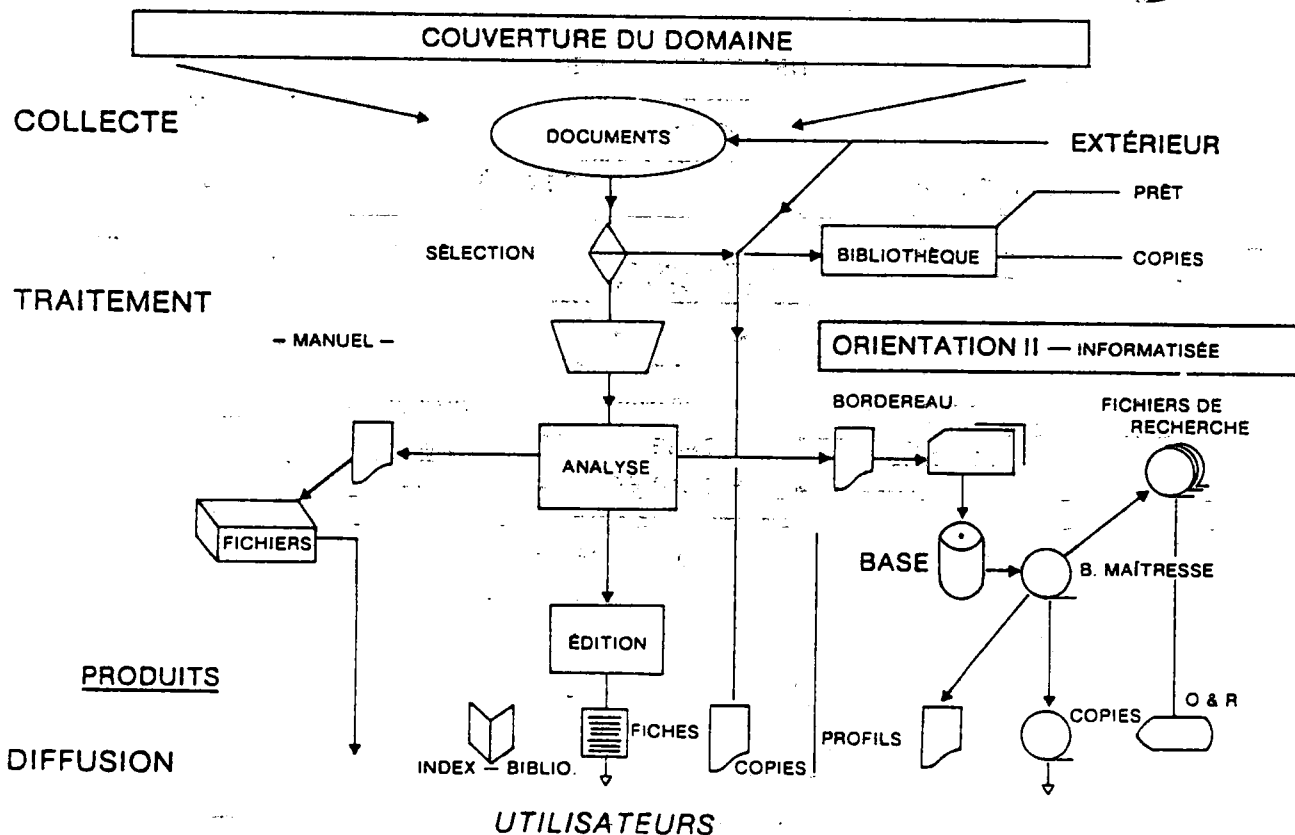


Fig. 4 : Réseau national - Schéma méthodologique